

Premier congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Aisne à Vervins le 19 Mai 1957

Dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Vervins, sous la présidence d'honneur de M. le Sous-Préfet de Vervins et de M^e Semal, Conseiller Général du canton de Vervins, se sont réunis, le 19 mai 1957, les représentants des sociétés savantes du département de l'Aisne.

Signalons, parmi les membres présents, M. de Sars, président de la Fédération et de la Société Historique et Académique de Haute-Picardie, dont le siège est à Laon, M^e Chaloin, président, et M. Dudrumet, vice-président de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry, M. Fleury, président, et M. Leleu, secrétaire des séances de la Société Académique de Saint-Quentin, M. Canonne, président, Mme Noaille, vice-présidente, et M. Herbert, secrétaire de la Société Archéologique de Vervins et de la Thiérache. Seule la Société Historique et Scientifique de Soissons n'était pas représentée parce que, malheureusement, le même jour, se déroulait à Soissons le bouquet provincial des sociétés de tir à l'arc.

M. Canonne souhaite la bienvenue aux congressistes et lit les excuses de quelques absents. M. de Sars fait l'historique des sociétés savantes du département de l'Aisne et de leurs efforts pour se fédérer depuis l'origine. Il rappelle qu'il faut remonter jusqu'au 1^{er} et 2 septembre 1858 pour trouver un autre congrès de sociétés savantes dans le département. Ces jours-là, la Société des Antiquaires de Picardie s'est réunie à Laon avec la Société Académique, pour examiner ensemble 23 questions de l'archéologie la plus austère pour tout le département de l'Aisne. La Société Académique de Laon a publié un volume des actes de ce congrès, gros de 200 pages. Après la guerre 1914-1918, s'est créée la Société Historique et Académique de Haute-Picardie pour essayer de fédérer les différentes sociétés savantes du département. Mais celles-ci ont continué à publier parallèlement à la Société de Haute-Picardie. La Fédération ne s'est vraiment constituée avec publication unique qu'en 1952.

M^e Chaloin parle des activités de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry. Elle est la plus jeune des sociétés du département puisqu'elle a été fondée en 1864. En dehors des communications habituelles de toute société savante, elle se consacre surtout à glorifier La Fontaine et un peu moins Racine. Il rappelle que, dans le courant du XIX^e siècle, un notaire M^r Barbet a acheté la maison de La Fontaine avec une souscription nationale puis la donna à la ville, à condition que la Société Historique restât dans la maison. La Société reçoit de nombreux visiteurs illustres : en 1921, M. Léon Bérard, ministre, vint pour le tricentenaire de La Fontaine. Plus récemment, ce sont les écrivains de Champagne, conduits par MM. Braibant, directeur général des Archives de France, et Paul Fort ; les sociétés savantes de Soissons et de Meaux ; la Société Racinienne avec ses lauréats, la plupart étrangers ; M. le Comte de Paris ; le Conservateur du musée de Vincennes ; les amis belges du vieux Laon. Elle inaugure des statues, comme celle de dom Pérignon, l'inventeur du champagne ; elle organise des expositions de peinture, de mobilier rustique comme celle de Bézu-Saint-Germain, préparée par un instituteur, M. Bourgeois. M^e Chaloin termine en parlant du membre le plus éminent de la Société actuellement, M. Hardy, un des deux vice-présidents. Natif d'Esquéhéries, dans l'arrondissement de Vervins, celui-ci s'est retiré à Château-Thierry, après avoir terminé sa carrière comme Directeur de l'Ecole Coloniale puis Recteur de l'Université d'Alger et ensuite de celle de Lille. Actuellement, en dépouillant les archives notariales de Tréloup et de Jaulgonne, il fait revivre toute l'époque du Premier Empire. M. Hardy n'a malheureusement pas pu assister au congrès.

M. Fleury traite de la vieille querelle qui oppose les érudits de Saint-Quentin à ceux d'Amiens pour savoir si Samarobrive de Jules César est Saint-Quentin ou Amiens. Déjà M. de Lalande fonda l'Académie de Saint-Quentin au début du XIX^e siècle et publia près de 300 pages pour prouver que Samarobrive est bien Saint-Quentin. Le principal argument est le suivant : César indique dans ses « *Commentaires* » sur la guerre des Gaules que ses troupes vont d'un point parfaitement identifié à Samarobrive en parcourant 100.000 pas. Il s'agit de savoir si la distance du point identifié à Amiens est de 100.000 pas ou bien si c'est celle de ce point à Saint-Quentin. De toute manière par la suite, dès l'occupation romaine, Amiens comme Saint-Quentin portèrent deux noms différents de Samarobrive : la première s'appela Ambiani et l'autre Augusta Veromanduorum. M. de Sars fait remarquer, par ailleurs, que César était très imprécis dans ses évaluations de distance.

Entre 1100 et 1200 Augusta Veromanduorum est devenu Saint-Quentin. A l'époque il y avait à Saint-Quentin une puissante collégiale dont le doyen prétendait avoir dans son église le pouvoir épiscopal sauf évidemment la faculté de donner l'Ordre et la Confirmation. Pendant la guerre de

Cent ans, la collégiale de Saint-Quentin et l'évêque de Noyon furent tout le temps dans des partis différents, si bien que la collégiale devint pratiquement indépendante. Louis XIII soutint la collégiale et lui donna le pouvoir épiscopal dans sept paroisses de Saint-Quentin. Sous Louis XIV, le grand évêque de Noyon, Mgr de Clermont-Tonnerre, qui savait si bien faire lui-même son propre panégyrique, prétendit faire obéir à son autorité la collégiale. Mais le doyen de la collégiale le reçut dans son église, étole autour du cou, flanqué de deux notaires. Ceux-ci consignèrent par écrit les protestations du doyen, qui voulait marquer son indépendance par le port de l'étole en présence de l'évêque. La collégiale ne rentra dans le rang qu'à la veille de la Révolution.

M. Trochon de Lorière, de la Société de Laon, parla ensuite du « *Recueil de généalogies laonnoises* écrit au XVIII^e siècle par le chanoine Dagneau de Richécourt » (1).

M. Dumas, archiviste en chef de l'Aisne, entretint ensuite les auditeurs de l'assemblée provinciale du Soissonnais de 1787 à 1789. Il attire tout d'abord l'attention sur cette assemblée, ancêtre du Conseil Général actuel. Elle avait été créée en 1787 ainsi qu'un certain nombre d'autres dans toutes les intendances alors existantes. Auparavant, des assemblées prétendaient limiter le pouvoir des officiers royaux, des intendants, en particulier. C'étaient les parlements et les états provinciaux dont l'existence remontait au XIV^e siècle. Mais ces assemblées n'étaient nullement représentatives et n'étaient que des oligarchies. Dès la fin du règne de Louis XIV, Fénelon, précepteur du duc de Bourgogne, l'héritier du roi, fit le projet d'assemblées électives régionales.

Turgot, au début du règne de Louis XVI, reprit cette idée, avec son « *Mémoire sur les municipalités* ». Par municipalités il fallait entendre non seulement assemblées locales comme de nos jours, mais encore assemblées régionales par intendance et assemblée nationale. Turgot n'eut pas le temps de mettre ses idées en application. Necker les reprit très partiellement, en créant quatre assemblées régionales non élues du reste mais désignées par le roi. Ce fut seulement Calonne, puis après sa chute, Loménie de Brienne qui généralisèrent à toute la France, en 1787, ces assemblées régionales. Elles eurent pour ressort les généralités ou intendances. Celle de Soissons eut donc pour limite les limites de la généralité de Soissons, qui remontait à Henri IV. Or il faut remarquer que les limites de la généralité de Soissons sont à peu près celles du département de l'Aisne, tout au moins au sud, au nord et à l'ouest. Ces assemblées régionales devaient être élues, mais le gouvernement royal, pressé par le temps, se contenta d'en désigner les membres. Ancêtres des conseils généraux, elles avaient des commissions

(1) Voir pages 39 à 44.

intermédiaires et des bureaux d'étude comme ceux-ci, des commissions départementales et des commissions spécialisées. Pour représenter le pouvoir central auprès de cette assemblée provinciale, il y avait un « Commissaire du Roi » qui était l'intendant comme aujourd'hui auprès de chaque Conseil Général il y a un Préfet. Seulement l'assemblée provinciale doublait le commissaire de deux procureurs syndics qui veillaient à l'application des décisions de l'assemblée.

La deuxième grande différence était la suivante : La société d'ancien régime étant divisée en trois ordres : le clergé, la noblesse et le tiers-état, chaque ordre avait une représentation spéciale, les délégués du tiers-état étant aussi nombreux que ceux des deux ordres réunis.

Il n'en reste pas moins que ces assemblées sont les ancêtres de nos conseils généraux actuels, et que celle du Soissonnais est la première assemblée régionale à exister dans l'histoire de ce pays. Les archives de cette assemblée provinciale, qui ne dura que trois ans, de 1787 à 1790, sont très importantes.

A la demande de M^e Chaloin, les vœux suivants sont faits à l'unanimité par le congrès :

1^o — que les sociétés historiques locales soient représentées dans la commission d'art sacré du diocèse de Soissons ;

2^o — que des cours d'archéologie et d'histoire locale soient donnés au Grand Séminaire.

L'après-midi, après le repas pris en commun, le congrès visita, sous la direction de M. Canonne, les ruines de l'abbaye de Faigny, l'église et le cloître de l'ancienne abbaye de Saint-Michel-Sougland.

Puis les Congressistes se séparèrent : une partie prit le chemin de Guise et de Saint-Quentin et visita les églises fortifiées de la vallée de l'Oise. Une autre partie se dirigea sur Vervins, Laon et Château-Thierry par les églises fortifiées de la vallée de la Brune : Plomion, Hary, Burelles, Prisces.

Le Secrétaire, G. DUMAS.